



58 rue Corvisard - 75013 Paris

Dr Nicole Smolski

Présidente

Dr Pascale Le Pors

Vice-Présidente

Dr Kim Benchikh El Fegoun

Secrétaire Général

Dr Bertrand Mas

Trésorier

Dr Nicole Smolski

Service d'Anesthésie-Réanimation

Hôpital de la Croix Rousse

69004 Lyon Cedex

GSM 06 88 07 33 14

DECT 04 26 10 93 67

nicole.smolski@snphar.fr

Lyon, le 1^{er} janvier 2012,

À

Mme Annie PODEUR

Mme Élise NOGUERA

Mr Raymond LE MOIGN

Copie à

Mme Danièle TOUPILLIER

Mesdames, Monsieur,

Par une série de courriers en dates du 10 novembre 2011 puis du 13 décembre 2011, vos services ont été informés de la création officielle d'une nouvelle intersyndicale de médecins hospitaliers dénommée « AVENIR HOSPITALIER » dont les statuts¹ ont été enregistrés le 8 décembre 2011 par le bureau des syndicats de la mairie de Paris² sous le numéro 20909, et qui associe à ce jour trois syndicats.

Deux syndicats historiquement fortement représentatifs de leurs spécialités médicales (l'anesthésie réanimation et la gynécologie obstétrique), fort de milliers de cotisants, qui ont su évoluer, faire la preuve de leur ouverture vers l'ensemble des spécialités médicales et qui constituent aujourd'hui une puissante force de propositions³ : le SNPHAR-E et le SYNGOF. Et un syndicat généraliste d'avenir qui porte puissamment une problématique de territoire, celui de la Martinique, et qui vise à représenter dans le futur l'ensemble des médecins hospitaliers d'Outre-Mer : le SMH (Syndicat Martiniquais des Hospitaliers). Ces trois syndicats, du fait de spécificités géographiques ou du fait des pénuries constatées dans leurs spécialités, sont tous actuellement hautement concernés par les sujets qui touchent à l'attractivité des carrières médicales hospitalières.

¹ Statuts disponibles ici :

<https://docs.google.com/viewer?a=v&pid=explorer&chrome=true&srcid=0BytJwYOZaB2NNTcyNWNhN2YtMDNhNC00YzhjLTg5YWVlYTY02NTZiMTEzMDA2&hl=fr>

² Accusé de réception disponible ici :

<https://docs.google.com/open?id=0BytJwYOZaB2NOGYxYmE1MGYtYTE5ZC00ZDgyLWFiZDItYzI2YzQ5OWY3YWVl>

³ Plateforme de revendications : [http://www.snphar.com/02-Vie-](http://www.snphar.com/02-Vie-syndicale/actualites.aspx?tContenu=texte&strVirtualPath=/data/ModuleGestionDeContenu/PagesGenerees/VieSyndicale/Actualites&intIdPublication=407#ambition)

[syndicale/actualites.aspx?tContenu=texte&strVirtualPath=/data/ModuleGestionDeContenu/PagesGenerees/VieSyndicale/Actualites&intIdPublication=407#ambition](http://www.snphar.com/02-Vie-syndicale/actualites.aspx?tContenu=texte&strVirtualPath=/data/ModuleGestionDeContenu/PagesGenerees/VieSyndicale/Actualites&intIdPublication=407#ambition)

L'assemblée générale fondatrice du 28 novembre 2011⁴ m'a portée à la présidence de cette intersyndicale et c'est à ce titre que je vous écris aujourd'hui.

Le résultat des élections professionnelles, tel que publié par le CNG le 19 décembre 2011, a positionné d'emblée « AVENIR HOSPITALIER » comme une intersyndicale représentative et incontournable du paysage syndical médical hospitalier : 2^{ième} intersyndicale en nombre de voix parmi les praticiens hospitaliers et 3^{ième} intersyndicale sur l'analyse des résultats globaux incluant les praticiens universitaires⁵.

Des négociations majeures sont en cours depuis le mois de novembre entre les services du Ministère, la DGOS et les représentants des médecins hospitalier. Ces négociations portent à la fois sur l'établissement d'un nouveau cadre juridique à la gestion des CET et sur l'évolution de nos conditions d'exercice, et de nos statuts, afin d'améliorer l'attractivité des carrières médicales hospitalières.

Un accord cadre et un échéancier de négociations auraient été soumis à la signature des organisations représentatives des médecins hospitaliers. Or nous sommes surpris, en référence aux éléments précisés précédemment, que notre intersyndicale n'est pas été destinataire de ce document.

Par ce courrier, en tant que Présidente de la nouvelle intersyndicale « AVENIR HOSPITALIER », je vous demande officiellement de bien vouloir me transmettre ce projet d'accord cadre.

Par ailleurs, je souhaite connaître les intentions du Ministère et de la DGOS vis à vis de notre nouvelle intersyndicale et des anciennes intersyndicales recomposées, notamment en terme de représentativité, dans le contexte prégnant des négociations en cours.

L'analyse des élections professionnelles nous porte à croire qu'il n'existe plus aujourd'hui que trois intersyndicales représentatives des médecins hospitaliers : les unions « AVENIR HOSPITALIER », INPH-CPH et Convergences HP. Mais il appartient au service du Ministère d'apporter une réponse rapide à

⁴ Procès verbal disponible ici :

<https://docs.google.com/viewer?a=v&pid=explorer&chrome=true&srcid=0BytJwYOZaB2NMzZINDQyZGUtYzZmNi00ZGUyLWFiZmityWI4MDkxNGZlOTRm&hl=fr>

⁵ Voir sur le site du SNPHAR-E l'analyse des résultats retranscrits à partir du communiqué de presse du CNG en date du 20.12.2011 :

<http://www.snphar.com/Default.aspx?intIdActualite=501&strFileXML=Actualite-fr-A-la-une.xml>

cette interrogation car il apparaît illusoire de poursuivre des négociations sur la base d'une représentativité syndicale qui a fortement évolué, comme le confirme le dernier scrutin, depuis ces dernières années (fusions CMH et SNAM-HP, rapprochement CPH et INPH, naissance d'« AVENIR HOSPITALIER »).

Nous sommes, en ce qui nous concerne, favorable à une clarification qui tienne compte au plus juste des règles de la représentativité syndicale tel que définis par les articles L2121-1 et suivants du Code du travail, issus de la [loi \(n°2008-789\)](#) du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail.

Dans ces conditions, nous vous demandons à nouveau officiellement l'intégration de l'intersyndicale « AVENIR HOSPITALIER » au cycle de négociations en cours. Et nous attendons de connaître la teneur de l'accord cadre évoqué précédemment avant d'y apposer éventuellement la signature de notre intersyndicale.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes plus respectueuses salutations ainsi que tous mes vœux pour une collaboration intense et confiante à l'aune de cette année qui commence.

Dr Nicole Smolski

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dr Nicole Smolski', written in a cursive style.